

URBANISME : NDDL : l'État retrocède au Département 895 hectares  
de terres

Philippe Grosvalet, président du [CONSEIL GENERAL DE LOIRE ATLANTIQUE](#) / **T** :  
02.51.82.62.62 et Claude d'Harcourt, préfet des Pays de la Loire et ont signé un protocole  
pour la rétrocession de parcelles sur le site de Notre-Dame-des-Landes. Le Département  
récupère la propriété de 895 hectares de terres sur le site de Notre-Dame-des-Landes.